

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance Du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2026



L'an 2026, le 1^{er} octobre 2026 à 18 heures, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, Mme Françoise BOURHIS, M. Jean-Guy MAO, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, Mme Caroline LE GOUALLEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

M. Jean-Louis BLOT au Maire

Mme Laurie BREBANT à Mme Cathy BERTHOU

Mme Céline RIGOUS à M. Jean-Luc ESCHERICH

M. Hubert GAILLARD à M. Jean-Guy MAO

Mme Sophie SELLIN à Mme Françoise BOURHIS

M. Fabian SALAUN à Mme Sandrine MANUSSET

Mme Stéphanie SELLIN à Mme Maryvonne JAFFREZOU

Le conseiller suivant était absent :

M. Olivier PENCREAC'H

La secrétaire de séance :

Mme Françoise BOURHIS a été élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 15

Procuration : 7

Absent : 1

Délibération 2026 10 12- Vie associative et finances- Subvention à l'Amicale du personnel au titre de 2026

Rapporteur : F. BOURHIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Considérant la demande de bénéficier de 2 000 € de subvention pour permettre le financement pour les agents de chèques cadeaux (pour environ 39 agents) et pour leurs enfants de cadeaux pour la période de fin d'année ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de voter une subvention de 2000 € au titre de 2026 pour l'association Amicale du personnel ;

Commune de Névez (29920)

**Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2026**

- de donner pouvoir au Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

